

Présentation du bilan de compétences

A QUI S'ADRESSE CETTE DEMARCHE

Profil du bénéficiaire : Tout public, demandeur d'emploi, salarié et profession libérale qui souhaite faire le point sur sa carrière et/ou réfléchir à son projet professionnel futur

Accessibilité :

- Modalité et délai d'accès : 14 jours minimum avant le BC si demande de prise en charge (CPF)
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 15 j avant le lancement)
- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et conformes à la réglementation ERP

DUREE

14 heures de face à face sur une période variable de 4 à 5 mois, à raison de 6 entretiens en face à face de 2h + 1 entretien bilan de 2h. + 10 h. de travail personnel guidé.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire :

- Identifier ses aspirations : ses valeurs, ses besoins, ses éléments de motivation et sa personnalité,
- Analyser ses compétences : ses ressources, ses savoirs, savoir-faire et savoir-être (soft skills), les acquis de son expérience et son talent unique (valeur ajoutée),
- Définir un projet professionnel et d'élaborer le plan d'actions associé

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences
- Décret N°2024-394 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation (JO du 29 avril 2024)

DEROULE DU BILAN DE COMPETENCES

1. Une phase préliminaire :

- Analyse de la demande, du contexte du bénéficiaire (outil « Fleur du changement »);
- Définition avec le bénéficiaire de l'objectif précis à atteindre en fin de parcours (outil « SMARTE ») ;
- Validation du déroulement, de la méthodologie suivie lors du bilan et du calendrier des différents entretiens prévus.

2. Une phase d'investigation :

- Analyse et synthèse du parcours professionnel et personnel pour repérer les éléments clefs qui font (Outil « Arbre de vie ») ;
- Identification des compétences professionnelles acquises tout le long du parcours professionnel pour une mise en avant des réussites (outil « Fiches de réalisation » + fiches ROME) ;
- Liste des formations suivies (formation initiale et continue)
- Repérage des compétences transversales pouvant être utilisées dans d'autres secteurs d'activités (Outil « Mes aptitudes ») ;
- Analyse des éléments clefs de sa personnalité (Outil « Questionnaire d'intérêts professionnels STRONG ») ;
- Retour sur les points forts à mettre en avant et les axes d'amélioration (Outil « Ce que disent vos proches ou collègues de vous ») ;
- Identification des besoins et valeurs au travail (Outil « Vos besoins et valeurs au travail ») ;
- Exploration large des pistes projets ou métiers évoquées (outil vidéo témoignages + fiches métiers ONISEP ou ORIANE...)
- Approfondissement d'une ou deux pistes qui restent en lice (outil « Enquête métier » sur le terrain auprès de professionnels) ;
- Définition plus précise du projet retenu et du projet secondaire (Plan B) (outil « Votre projet concrètement »)
- Repérage des compétences manquantes, si nécessaire, pour analyser un potentiel besoin de formation (outil « fiches ROME »)

Synthèse intermédiaire pour résumer l'ensemble des points analysés lors de la phase d'investigation.

3. Une phase de conclusion :

- Analyse de la faisabilité du projet principal retenu et du projet secondaire (Outil « Faisabilité du projet ») ;
- Elaboration conjointe du plan d'actions à mettre en œuvre par la suite ;
- Bilan et échanges sur l'ensemble du parcours de bilan de compétences, avec une évaluation de la satisfaction à compléter par le bénéficiaire.

Cette phase de conclusion se termine par la présentation et la remise au bénéficiaire d'un document de synthèse.

ORGANISATION

Consultant :

Bénédicte VINCENT – Consultant formé à la pratique du bilan de compétences (APC - ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES) ayant à la fois une expérience de conseiller d'orientation pour les jeunes, depuis plus de 5 ans et de consultant / formateur qualité pour les organismes de formation (référentiel de certification qualité RNQ (Marque Qualiopi)).

Contact organisme de formation :

Bénédicte VINCENT

Tel : 06 81 67 43 89

Mail : certif.avenir@gmail.com

Modalités et délai d'accès :

- Un entretien préalable est réalisé gratuitement pour permettre de cerner le contexte et le besoin du bénéficiaire
- Après l'entretien préalable de prise de contact, le démarrage s'effectue au maximum dans les 3 semaines et après le délai de rétractation de 14 jours, si prise en charge par le CFP

Modalités :

- Alternance d'entretiens individuels en face à face et de temps de travail personnel guidé
- En présentiel à Plaisance du Touch dans mes locaux ou à distance avec l'outil Zoom

Méthodes et outils utilisés :

- Questionnaire d'intérêt professionnel STRONG (RIASEC) pour déterminer les dominantes du profil de personnalité
- Questionnaires d'auto-évaluation : Fleur du changement, besoins, valeurs, recueil des compétences...
- Enquêtes-métiers pour permettre au bénéficiaire de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés
- Ressources externes : fiches métiers, fiches ROME, Rapports observatoires des métiers ou des secteurs d'activités...

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats :

- Une synthèse est remise au bénéficiaire à la fin du parcours et reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'actions
- Un questionnaire de satisfaction est complété par le bénéficiaire lors du dernier entretien
- Une attestation de réalisation du bilan de compétences est envoyée au bénéficiaire dans la semaine qui suit
- Un entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan de compétences est réalisé pour faire le point sur l'avancement du projet du bénéficiaire

Tarif du bilan de compétences :

- 1 800 € / bénéficiaire *
- Un reste à charge obligatoire de 100 € est demandé à tout bénéficiaire souhaitant utiliser son CPF

* TVA non applicable : 261-4-4° a du CGI

Lien direct vers cette prestation sur le CPF :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/82121796500010_BC02-2024/82121796500010_BC02-2024